

## Les écosystèmes forestiers du Maroc : Risques, défis et opportunités



Mohammed  
BENKADDOUR  
Président de la commission



Abderrahim KSIRI  
Rapporteur de la  
thématique

L'avis du CESE intitulé : « les écosystèmes forestiers du Maroc : risques, défis et opportunités », élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, a été adopté à l'unanimité lors de la 141<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée Générale du CESE, tenue le 29 décembre 2022. Il met en relief les potentialités considérables de ces écosystèmes et à l'inverse, leur extrême vulnérabilité aux pressions exercées au quotidien et aux différents risques environnementaux et climatiques. Des alternatives sont proposées par le Conseil dans le sens d'assurer un équilibre entre durabilité et résilience de ces écosystèmes et développement socio-économique des territoires et des populations.

Au Maroc, le domaine forestier, concentré essentiellement dans les zones montagneuses, couvre 13% de la superficie totale du territoire national. La population vivant au sein de cet espace représente 50% de la population rurale, soit près de 7 millions d'habitants. Ces écosystèmes, caractérisés par une très riche biodiversité, jouent un rôle crucial, notamment dans la régulation du cycle de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la contribution à la sécurité énergétique et alimentaire.

Sur le plan économique, le domaine forestier contribue à hauteur de 1,5% au PIB et génère près de 10 millions de journées de travail, soit l'équivalent de 50.000 emplois permanents. En outre, le secteur forestier couvre 30% des besoins en bois d'œuvre et d'industrie, assure 17% des besoins en alimentation du cheptel et représente 4% de l'offre mondiale de liège.

Ce potentiel est néanmoins menacé par une dégradation continue de ces écosystèmes, estimée à 17.000 hectares par an, due en grande partie aux effets négatifs du changement climatique couplés aux pressions anthropiques excessives. En l'absence d'une véritable offre écotouristique, le prélèvement excessif du bois de feu (3 millions de tonnes par an) ainsi qu'une surexploitation fourragère excédant de deux à trois fois la capacité de charge, constituent des freins majeurs à une valorisation durable du couvert forestier.

Conscients de ces enjeux, les pouvoirs publics ont lancé, en 2020, la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 » qui vient consolider des actions entreprises depuis plus de trois décennies. Elle ambitionne, dans une optique de durabilité, la réhabilitation, la restauration et la valorisation des écosystèmes forestiers. Si le bilan d'étape de cette stratégie semble positif, toute évaluation objective, à l'aune des impacts sur le secteur forestier, demeure prématurée à ce stade de déploiement.

A la lumière de ce diagnostic, le CESE met l'accent sur l'importance d'une vision concertée et partagée entre les différents acteurs et parties prenantes concernés, notamment la population locale. La finalité en est de transformer le domaine forestier en un espace résilient, mobilisateur d'investissements durables, promoteur de filières porteuses et générateur d'alternatives économiques viables au profit des populations locales.

Dans cette optique, le **Conseil préconise** de mettre en œuvre **un ensemble de mesures-clés**, principalement les suivantes :

- **Etablir un code forestier qui recense, regroupe et actualise** les dispositions juridiques y afférentes. Dans ce code seront notamment explicités les droits et obligations de toutes les parties prenantes, les méthodes de préservation de la biodiversité, d'amélioration de l'état de santé des écosystèmes et de lutte contre les incendies de forêts ainsi que les modalités de sécurisation du domaine forestier ;
- **Réhabiliter les écosystèmes forestiers en passant progressivement d'un droit d'usage** accordé aux populations locales à **une récupération par l'Etat de ce droit dans toutes les aires protégées**, en proposant des activités alternatives aux populations concernées ;
- Augmenter, conformément aux engagements internationaux du pays, **l'espace des aires protégées** pour les faire passer progressivement de **3,76 % actuellement à 30% en 2050** ;
- **Intensifier les opérations de reboisement et de régénération naturelle** en mettant en œuvre notamment, les actions suivantes : identification du potentiel des espaces à reboiser ; organisation, à l'échelle nationale, de campagnes de plantation; promotion des investissements durables ; octroi d'incitations fiscales aux entreprises impliquées et révision des choix des espèces à reboiser et à régénérer;
- **Mobiliser le potentiel de l'intelligence artificielle** pour le suivi des plantations, la surveillance et la lutte contre les incendies de forêts, en s'appuyant sur les expertises avérées développées par le secteur privé ;
- **Valoriser les ressources forestières** à travers le développement de concessions forestières éco-responsables et transparentes au bénéfice de la population dépendante et des entreprises locales, tout en favorisant la sylviculture, notamment par :
  - la mise en place de la certification forestière dans le secteur forestier;

- la révision du statut des arbres forestiers à forte valeur économique et commerciale pour les appréhender en tant qu'arbres fruitiers (exemple édifiant de l'arganier dans le domaine privé).

- **Développer l'écotourisme dans les aires protégées** en tenant compte de leurs spécificités culturelles, territoriales et écologiques ;
- **Accompagner les groupements de populations dépendantes et les éleveurs, en favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire.** Cela passe notamment par la **mobilisation de subventions imputées sur le fonds national forestier** pour soutenir les projets de plantation d'arbres fruitiers et de plantes aromatiques et médicinales sur les terres privées et collectives.

Cet avis, élaboré sur la base d'une approche participative avec l'ensemble des parties prenantes, est le résultat d'un large débat entre les différentes catégories qui composent le Conseil. Il s'est enrichi également par les résultats et enseignements de la consultation citoyenne lancée à ce sujet. Le nombre d'interaction a atteint 96 625 dont 388 répondants à la consultation lancées sur la plateforme digitale « Ouchariko » et 534 commentaires postés sur les pages du CESE dans les différents réseaux sociaux. Les principaux résultats de la consultation font ressortir que :

- 84% des répondants considèrent que la situation actuelle du domaine forestier est dégradée tandis que seulement 10% estiment que nos écosystèmes forestiers sont préservés et valorisés ;
- 61% des répondants considèrent que la surexploitation des ressources forestières ressort comme principal facteur à l'origine de la détérioration du domaine forestier, suivi des changements climatiques à hauteur de 53% puis de l'urbanisation mal contrôlée à 48% ;
- Plus de la moitié des répondants témoignent que les principales mesures à prendre est d'exploiter les ressources forestières d'une manière rationnelle (64%) et d'impliquer les populations dépendantes dans la gestion des écosystèmes forestiers (58%).